



Conseil économique et social

Distr. générale
18 mars 2024
Français
Original : anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Trente-troisième session

Vienne, 13-17 mai 2024

Point 6 e) de l'ordre du jour provisoire*

Intégration et coordination de l'action de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et des États Membres dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale : autres activités à l'appui des travaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en particulier celles du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, des organisations non gouvernementales et d'autres instances

Activités des instituts du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution [46/152](#) de l'Assemblée générale et des résolutions 1992/22, 1994/21 et 1999/23 du Conseil économique et social. Il récapitule les activités des instituts composant le réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

* [E/CN.15/2024/1](#).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice	3
III. Activités des instituts régionaux et affiliés	3
A. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient	3
B. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine	4
C. Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance affilié à l'Organisation des Nations Unies	5
D. Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants	7
E. Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale	8
F. Institut australien de criminologie	9
G. Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme	10
H. Université arabe Nayef des sciences de la sécurité	11
I. National Institute of Justice du Ministère de la justice des États-Unis d'Amérique	12
J. Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire	12
K. Centre international pour la prévention de la criminalité	13
L. Institut d'études de sécurité	14
M. Institut coréen de criminologie et de justice	15
N. Institut de Bâle sur la gouvernance	17
O. College for Criminal Law Science	18
P. Institut thaïlandais pour la justice	18
IV. Activités du Conseil consultatif scientifique et professionnel international	20

I. Introduction

1. L'une des fonctions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale est d'appuyer les activités des instituts composant le réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui s'efforcent de contribuer à la réalisation du mandat confié au Secrétaire général en la matière, et d'en faciliter la coordination. La Commission peut demander aux instituts, si les ressources disponibles le permettent, d'exécuter certains éléments du programme et de proposer des domaines pouvant faire l'objet d'activités communes entre les instituts.
2. De son côté, le Secrétaire général veille à ce que les compétences et les ressources des instituts soient judicieusement utilisées aux fins de l'exécution du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Les États Membres sont invités à explorer les possibilités de projets de coopération avec les instituts.
3. L'élaboration du présent rapport a été coordonnée par l'Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire et l'Institut thaïlandais pour la justice. On y trouvera les informations communiquées par les instituts au 16 février 2024 au sujet de leurs activités menées de février 2023 à février 2024.

II. Activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

4. Conformément aux statuts de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (résolution 1989/56 du Conseil économique et social, annexe), le Conseil de direction de ce dernier a communiqué à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, à sa trente-troisième session, un rapport contenant des informations sur les activités entreprises par l'Institut en 2023 ([E/CN.15/2024/9](#)).

III. Activités des instituts régionaux et affiliés

A. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient

5. En 2023, l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient, dont le siège se trouve à Tokyo, a mené les activités suivantes :
 - a) Du 13 janvier au 6 février, il s'est tenu à Tokyo le 180^e séminaire international de hauts fonctionnaires, auquel 22 hauts fonctionnaires de la justice pénale ont débattu de la promotion de l'assistance juridique pour les délinquants et les victimes ;
 - b) Le 27 janvier, il s'est tenu, dans un format hybride, la quarante et unième conférence publique sur la politique de justice pénale, à laquelle les participantes et participants se sont vu présenter les aspects essentiels du rôle de la Cour pénale internationale et du système kényan de justice pour mineurs ;
 - c) Du 9 au 14 février, il a été organisé à Tokyo un voyage d'étude axé sur la réadaptation à base communautaire des enfants en conflit avec la loi, au cours duquel neuf hauts fonctionnaires de la justice pénale du Kenya pratiquant la justice pour mineurs y ont approfondi leur connaissance de la prévention de la délinquance et de la réadaptation des enfants en conflit avec la loi ;
 - d) Du 15 au 17 février, il s'est tenu à Tokyo le programme d'échange entre parquets japonais et vietnamien ;

e) Du 28 février au 10 mars, il s'est tenu à Tokyo le séminaire sur la justice pénale en Afrique francophone, auquel 26 praticiennes et praticiens de la justice pénale ont débattu des difficultés que présentent les enquêtes et procès relatifs aux infractions liées à la drogue ;

f) Du 1^{er} au 6 mars, il a été mené à Tokyo, avec le Timor-Leste, l'étude conjointe sur le traitement des délinquants et la réforme des prisons, dans le cadre de laquelle six hauts fonctionnaires de l'administration pénitentiaire ont débattu du renforcement des fonctions de leurs établissements au Timor-Leste ;

g) Du 8 au 20 mars, il s'est tenu à Tokyo la deuxième formation internationale sur la construction de sociétés inclusives, au cours de laquelle 17 participantes et participants ont débattu de la réadaptation et de la réinsertion sociale des délinquants atteints de troubles liés à l'usage de substances ;

h) Du 12 mai au 8 juin, il s'est tenu à Tokyo la cent quatre-vingt unième formation internationale sur la justice pénale, au cours de laquelle 28 participantes et participants ont débattu des mesures à prendre pour combattre la criminalité transnationale organisée ;

i) Le 6 juillet, un colloque intitulé « A comparative approach to a culture of lawfulness » s'est tenu en marge de la réunion spéciale des ministres des affaires juridiques de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et du Japon ;

j) Du 20 au 26 juillet, il a été mené à Tokyo la dixième étude comparative des systèmes de justice pénale du Japon et du Népal, dans le cadre de laquelle 12 participantes et participants ont débattu de la mise en œuvre du nouveau code de procédure népalais ;

k) Du 8 septembre au 3 octobre, il s'est tenu à Tokyo la cent quatre-vingt-deuxième formation internationale, au cours de laquelle 24 participantes et participants ont débattu d'un appui efficace à la réinsertion des détenus libérés ;

l) Du 2 au 28 novembre, il s'est tenu à Tokyo le vingt-cinquième programme de formation de la Convention des Nations Unies contre la corruption, au cours duquel 34 participantes et participants ont débattu de l'efficacité des enquêtes relatives à la corruption qui utilisent la coopération internationale ;

m) Du 13 au 15 décembre, il s'est tenu à Tokyo le dix-septième séminaire régional sur la bonne gouvernance pour les pays d'Asie du Sud-Est, au cours duquel 19 participantes et participants ont débattu de la protection des juges, des procureurs et des agents des services de détection et de répression contre des ingérences indues telles que des pots-de-vin ;

n) L'Institut a fait paraître diverses publications contenant des documents utilisés lors de plusieurs de ses formations et séminaires, notamment son bulletin d'information et la série *Resource Material Series*.

B. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine

6. En 2023, l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine a mené, en ce qui concerne l'assistance technique, la formation et les partenariats stratégiques, les activités suivantes :

a) Le 16 mai, l'Institut a participé à la conférence internationale organisée par l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants sur le thème du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest et du Centre : situation actuelle, défis et opportunités futures ;

b) L'Institut a assisté, le 30 mai, à la réunion organisée par le Conseil permanent de l'Organisation des États américains sur les problèmes de sécurité rencontrés dans les États membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale.

À cette occasion, il a souligné l'importance de certaines infractions telles que le blanchiment d'argent, la délinquance financière, le trafic de migrants et la corruption dans le développement social des États et leur incidence sur les droits fondamentaux des citoyens ;

c) Avec l'appui de l'Institut, l'Organisation internationale pour les migrations a organisé, au Costa Rica, un atelier de formation de formateurs sur le trafic de migrants et les infractions connexes. Cet atelier, tenu en juillet, a abordé des thèmes tels que les droits humains, les réglementations internationale et nationales, les migrations, le trafic de migrants, la falsification de documents, la corruption, la technologie, la coopération et les enquêtes. Il s'adressait aux agents de la police des migrations qui travaillent comme agents de liaison pour le programme « Frontières de la paix » de la police des frontières ;

d) L'Institut a assisté au colloque intitulé « Vision stratégique pour la prochaine décennie : comment assurer un appui cohérent et durable à la Cour pénale internationale », organisé par l'Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme en coopération avec l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Statut. Le colloque s'est tenu les 12 et 13 octobre au siège de l'Institut international de Syracuse, à Syracuse, en Italie ;

e) Du 7 au 9 novembre, l'Institut a organisé au Costa Rica, en collaboration avec le pouvoir judiciaire de ce pays, le quatrième Congrès international sur la justice réparatrice et la justice thérapeutique. Ont assisté à cette manifestation des expertes et experts d'Argentine, de Belgique, de Bolivie (État plurinational de), du Brésil, du Canada, du Chili, de Colombie, du Costa Rica, de Cuba, de l'Équateur, de l'Espagne, du Mexique, du Pérou et de l'Uruguay. Les débats ont porté sur les difficultés rencontrés et les meilleures pratiques adoptées en matière de législation pénale des mineurs, sur l'utilisation faite de la justice thérapeutique pour humaniser le système judiciaire et sur le rôle de premier plan que peut jouer le pouvoir judiciaire pour ce qui est d'effectivement mettre en œuvre une justice réparatrice. Ils ont porté, en outre, sur l'intégration d'une perspective de genre dans l'attention portée aux victimes, sur les inégalités économiques et sociales dans la justice réparatrice, et sur l'exploration de cette perspective du point de vue de la conception qu'ont du monde les populations autochtones ;

f) Les 22 et 23 novembre, il s'est tenu au Costa Rica la réunion internationale des bureaux de défenseurs publics d'Amérique latine. Cette réunion était organisée par l'Association interaméricaine des défenseurs publics, avec l'appui de l'Institut ;

g) L'Institut a continué de promouvoir la formation dans le domaine de la justice pénale pour mineurs. Ces activités comprennent un programme de diplôme en justice pour mineurs, administré en collaboration avec des institutions nationales d'Argentine et avec le Service national de prise en charge des adolescents délinquants du Paraguay. L'Institut a également appuyé des activités de formation et d'assistance technique en collaboration avec le Conseil judiciaire de l'Équateur et l'École fédérale de formation judiciaire du Mexique.

C. Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance affilié à l'Organisation des Nations Unies

7. En 2023, l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance affilié à l'Organisation des Nations Unies a touché environ 6 500 personnes à travers 150 manifestations et lancé huit publications. Ses travaux de fond se sont concentrés sur quatre domaines thématiques.

8. Dans le domaine de l'amélioration de l'accès à la justice et de la qualité des services rendus aux victimes vulnérables d'actes criminels, l'Institut a :

a) Contribué à l'atelier organisé par les instituts du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale à la session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tenue en mai, avec une présentation sur le rôle de la culture, de la langue, de l'interprétation et de la mémoire dans le processus pénal ;

b) Organisé de nombreuses sessions de formation et conférences sur le contrôle psychologique, la pratique d'interrogatoires tenant compte des besoins des victimes, les barrières culturelles et linguistiques et la numérisation des processus judiciaires ;

c) Rédigé un manuel et organisé un séminaire en ligne ciblé sur la manière de traiter les enfants victimes de la traite, cela dans le cadre du projet PROMISE-TRM ;

d) Aidé l'Association européenne de psychologie et de droit à élaborer des recommandations pour les interrogatoires de criminalistique menés auprès d'enfants et pour le projet « ImpleMéndez », qui préconise la tenue d'interrogatoires fondés sur des éléments probants ;

e) Analysé la législation, recueilli les bonnes pratiques et noué des liens avec des praticiennes et praticiens dans le cadre du projet intitulé « It is never easy to talk about this » (projet EASY), qui porte sur l'aide aux victimes de mariages forcés.

9. Dans le domaine du renforcement des réponses de la justice pénale à la traite d'êtres humains et aux infractions similaires, l'Institut a :

a) Élaboré un support de formation en ligne, publié un rapport sur les tendances de la traite d'êtres humains et une note d'information sur la coercition psychologique et les interrogatoires, et organisé des séminaires en ligne et des ateliers de formation dans le cadre du projet intitulé « Enhanced law enforcement cooperation and training on trafficking in human beings » (ELECT THB) ;

b) Contribué à l'élaboration d'un modèle d'enquête préliminaire sur la traite d'êtres humains en Finlande par la rédaction d'une étude des points de vue que défend la société civile en matière d'enquêtes pénales ;

c) Organisé une table ronde nationale sur la traite d'enfants en Finlande ;

d) Contribué, en particulier, à renforcer le dialogue dans les pays nordiques en participant à des réunions et conférences nationales et internationales, en y donnant des conférences et en contribuant à la rédaction d'articles universitaires ;

e) Publié un rapport d'étude sur les délais de réflexion à envisager pour les victimes de la traite d'êtres humains.

10. Dans le domaine du renforcement des réponses à la criminalité économique et à celle des entreprises, l'Institut a :

a) Abordé, lors de manifestations organisées en Finlande, le thème de la corruption dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et locales et celui des risques de corruption dans le sport ;

b) Réalisé une étude de synthèse sur les activités menées dans la région de la Baltique pour combattre l'exploitation par le travail et établi une feuille de route correspondante ;

c) Contribué à une formation régionale dispensée par l'Autorité européenne du travail sur l'exploitation par le travail et les violations du droit du travail.

11. Dans le domaine de l'amélioration de l'aptitude des entreprises et des organismes de passation de marchés publics à identifier et à prévenir l'exploitation dans les chaînes d'approvisionnement, l'Institut a :

- a) Lancé le projet régional intitulé « Safety for all? Remedy for exploited migrant workers in the Nordic region », qui s'emploie à cartographier et à analyser les mécanismes de réclamation, les lacunes et les possibilités d'accès aux recours ;
- b) Élaboré des directives pour un recrutement éthique dans le secteur des soins de santé ;
- c) Dispensé aux entreprises et aux acteurs des marchés publics une formation sur les risques de travail forcé, de traite et d'exploitation par le travail, et participé au Forum des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme, tenu à Genève en novembre.

D. Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants

12. En 2023, l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants a :

- a) Élaboré son plan stratégique et son programme de travail pour la période 2024-2028, ciblant certains thèmes de la Déclaration de Kyoto visant à faire progresser la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit : vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et des initiatives lancées par l'Union africaine pour transformer l'administration de la justice pénale en Afrique ;
- b) Entrepris de créer des réseaux inter-organisations pour renforcer les interventions qui promeuvent l'état de droit. Outre les échanges auxquels il a procédé avec l'Uganda Law Society sur l'élaboration de nouvelles initiatives propres à renforcer l'administration de la justice en Afrique, il a :
 - i) Eu des discussions avec le Coordonnateur résident des Nations Unies pour l'Ouganda en vue de développer un partenariat dans l'optique de la mise en œuvre de programmes conjoints. Un plan d'action pour une enquête continentale visant à renforcer l'état de droit, les droits humains et la bonne gouvernance en Afrique, l'accent portant sur la police et les services de détection et de répression, a été adopté afin d'améliorer les perspectives de parrainage ;
 - ii) Tenu une conférence en ligne avec le National Institute of Justice du Ministère de la justice des États-Unis pour explorer les possibilités de collaboration dans le cadre de programmes conjoints ;
 - iii) Tenu à Kampala, avec l'Université de Birmingham (Royaume-Uni), une réunion de planification d'un atelier continental qui se tiendra à Kampala en 2024 sur les stratégies africaines de réglementation des actifs numériques et de l'intelligence artificielle ;
 - iv) Rencontré une délégation de l'Université centrale de Caroline du Nord (États-Unis) afin d'explorer les possibilités de collaboration dans le cadre de programmes conjoints qui viseraient à améliorer la réglementation de la gestion des situations d'urgence pour atténuer les effets des catastrophes en Afrique ;
 - v) Continué de publier des bulletins trimestriels d'information et de promotion de relations ;
- c) Présenté un document sur la situation actuelle de la criminalité liée à la drogue en Afrique francophone et les contre-mesures correspondantes prises au siège de l'Agence japonaise de coopération internationale à Tokyo ;

d) Constitué une base de données d'experts en justice pénale officiant dans les institutions de pays africains, base qui comprend également des demandes de communication de statistiques nationales relatives à la criminalité ;

e) Présenté, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), un document sur la criminalité transnationale organisée au colloque annuel des procureurs organisé par le Bureau du Procureur général de l'Ouganda avec l'appui du Bureau de l'ONUDC à Kampala ;

f) Organisé, pour les pays francophones, une conférence internationale en ligne sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest et du Centre. Les participantes et participants y ont débattu de la situation actuelle, des difficultés rencontrées et des opportunités futures, ainsi que de stratégies d'intervention corrective ;

g) Participé à la trente-deuxième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Les manifestations organisées en marge de la session, notamment les présentations faites par l'Institut sur les garanties juridiques offertes aux victimes d'actes criminels dans le système de justice pénale et les difficultés d'application, ainsi que sur l'action menée par les instituts du réseau du programme pour réduire la récidive par l'assistance technique, ont mis en évidence l'importance que revêt la collaboration institutionnelle au sein du réseau ;

h) Organisé, pour les pays d'Afrique francophone, une conférence internationale en ligne sur les compétences judiciaires à posséder pour poursuivre et réprimer les infractions de terrorisme et de trafic d'armes à feu, et gérer les détentions. Y ont été examinées des stratégies propres à renforcer les capacités conformément au droit international ;

i) Fourni une assistance technique sous la forme d'une mission consultative menée au Maroc en rapport avec la création d'un observatoire national de la criminalité ;

j) Organisé, pour les pays anglophones, une conférence internationale en ligne sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Afrique orientale et australe. Les participantes et participants y ont débattu de la situation actuelle, des difficultés rencontrées, des stratégies à mettre en œuvre pour perturber et combattre cette criminalité, ainsi que de mécanismes d'intervention corrective ;

k) Présenté un document sur la situation actuelle des systèmes de justice pénale dans les pays africains et sur l'importance des activités de renforcement des capacités dans ce domaine lors de la manifestation parallèle intitulée « Fostering complementarity through capacity-building and cooperation », organisée par l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient à la vingt-deuxième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, tenue à New York en décembre.

E. Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale

13. En 2023, le Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale, dont le siège se trouve à Vancouver (Canada), a :

a) Réalisé un examen qualitatif des services d'assistance et de soutien proposés aux victimes de la traite d'êtres humains dans les provinces de Colombie-Britannique et d'Alberta, au Canada. Cette étude a mis en évidence plusieurs obstacles qui continuent d'entraver l'accès de ces victimes à ces services. Le Centre a réaffirmé qu'il fallait que les autorités, les groupes de défense et les organismes associatifs collaborent pour combler les lacunes qui persistaient dans la prestation de services, partager les ressources pour accroître les capacités dans tous les secteurs, continuer d'élaborer et de mettre en œuvre, pour les travailleurs en contact avec les clients, des stratégies de dispensation qui tiennent compte des traumatismes et des victimes, et

œuvrer à la réalisation d'une vision commune consistant à aider les victimes de la traite d'êtres humains à mener une vie saine, exempte d'exploitation ;

b) Organisé, par l'intermédiaire du Vancouver Anti-Corruption Institute, une de ses entités, un colloque sur la lutte contre la criminalité liée aux cryptomonnaies. Ont participé à ce colloque, qui portait sur les principales questions associées à la lutte contre l'exploitation criminelle des cryptomonnaies, des dirigeants, des praticiennes et praticiens et d'autres professionnels des services de détection et de répression et de réglementation financière ; des spécialistes de la conception, de l'application et de la réglementation des technologies actuelles des cryptomonnaies ; et d'autres personnes dont le travail les met en contact direct avec la réglementation, ou des enquêtes sur le mésusage, des cryptomonnaies ;

c) Lancé un projet pluriannuel dont le but est d'atténuer les effets néfastes de l'incarcération de parents sur les enfants, notamment par la promotion d'alternatives en milieu ouvert, chaque fois qu'il y a lieu. Ce projet de modification du système permettra d'engager et d'appuyer un changement systémique et culturel dans la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant par les avocats de la défense, les procureurs et les tribunaux pénaux lorsqu'ils prennent des décisions concernant les parents, le but étant d'en atténuer les effets néfastes sur les enfants ;

d) Réalisé une étude devant aider à comprendre comment la relation entre les services de police et leur communauté a évolué au fil des ans. On y a examiné la mesure dans laquelle l'action menée par la police pour améliorer ses relations avec les minorités ces 20 dernières années a permis d'améliorer la perception qu'ont de la police les minorités visibles au Canada ;

e) Poursuivi, par l'intermédiaire du Vancouver Anti-Corruption Institute, son partenariat avec Transparency International Canada et la Peter A. Allard School of Law de l'Université de Colombie-Britannique pour tenir une série de séminaires mensuels sur la lutte contre la corruption ;

f) Noué un partenariat avec l'Institut thaïlandais pour la justice dans le cadre d'un projet de recherche sur la violence faite aux enfants en milieu scolaire. S'appuyant sur le cadre international applicable, en particulier sur les Stratégies et mesures concrètes types des Nations Unies relatives à l'élimination de la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale, ainsi que sur les bonnes pratiques suivies par la Thaïlande et d'autres pays, ce projet a donné lieu à des recommandations faites aux parties prenantes.

F. Institut australien de criminologie

14. En 2023, l'Institut australien de criminologie a :

a) Mené des recherches sur la violence faite aux femmes, notamment deux études sur l'évaluation et le dépistage des risques de violence domestique, portant l'une sur l'exposition des enfants à la violence domestique et le rôle que joue la dépression dans les homicides commis par un partenaire intime, et l'autre sur la prévalence de la violence domestique perpétrée par des membres de bandes de motards criminels. Il a été réalisé l'évaluation d'un programme de travail de groupe fondé sur la nature pour hommes auteurs de violences domestiques, et celle d'un programme de justice réparatrice destiné à combattre les violences domestiques et sexuelles. Il a été mené, sur les violences sexuelles, d'autres recherches, notamment un examen de la législation australienne relative aux infractions sexuelles, une étude des expériences de signalement, par des victimes, de violences sexuelles facilitées par les applications de rencontres et une étude d'autres options de signalement pour les victimes de violences sexuelles ;

b) Mené des recherches sur les abus sexuels commis sur des enfants, y compris des projets de recherche axés sur l'utilisation de messages d'avertissement destinés à empêcher le partage d'images sexuelles, l'utilisation qui est faite d'outils

biométriques et de l'analyse des réseaux sociaux pour étudier les liens qui existent entre les victimes et les auteurs d'abus sexuels commis sur des enfants, la relation qui existe entre la maltraitance d'enfants et l'intervention ultérieure de la justice pénale, et l'estimation de la prévalence de la consultation de matériel pédopornographique chez les adultes australiens ;

c) Publié un article de recherche fondé sur une enquête à grande échelle menée sur des victimes d'actes de cybercriminalité, ainsi qu'une étude de la relation qui existe entre les facteurs de stress de la vie, le comportement en ligne et la cybercriminalité motivée par le profit ;

d) Publié, sur la criminalité liée à la drogue, une étude des facteurs qui favorisent le trafic de drogues par des groupes criminels organisés ;

e) Mené, sur l'extrémisme violent, des recherches qui ont donné lieu à des publications sur les facteurs de violence alimentée par des griefs, un examen des outils d'évaluation des risques d'extrémisme violent et une étude de la radicalisation facilitée par l'Internet ;

f) Continué de mettre en œuvre un programme de travail sur la traite d'êtres humains et l'esclavage moderne, y compris une étude des besoins de soutien des victimes de la traite à visée d'exploitation sexuelle et l'évaluation en cours d'un plan national de lutte contre l'esclavage moderne ;

g) Continué d'administrer une série de programmes de suivi statistique de la justice pénale, y compris la publication de rapports annuels sur la fraude visant le Gouvernement australien, les homicides, les délits sexuels, et les décès en prison et en garde à vue. Dans le cadre du programme consacré à ce dernier point, un tableau de bord en ligne a été élargi pour inclure la publication d'informations en temps réel ainsi que des données trimestrielles plus détaillées ;

h) Financé et publié, dans le cadre de son programme de bourses de recherche en criminologie, des recherches sur un certain nombre de sujets, y compris le recours, par l'administration pénitentiaire, à la prestation de services numériques pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et l'expérience de familles qui ont connu des incarcérations intergénérationnelles ;

i) Organisé, à l'intention de décideurs, plusieurs conférences et manifestations, notamment des conférences sur la traite d'êtres humains et l'esclavage moderne et des séminaires sur la violence domestique, la criminalité organisée et la cybercriminalité. Pour célébrer son cinquantième anniversaire, il a également organisé une conférence sur le passé, le présent et l'avenir de la criminalité et de la justice en Australie.

G. Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme

15. En 2023, l'Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme a mené un certain nombre d'activités, notamment :

a) Le colloque intitulé « Vision stratégique pour la prochaine décennie : comment assurer un appui constant et durable à la Cour pénale internationale », organisé en coopération avec l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Statut. La Déclaration de Syracuse sur un appui constant et durable à la Cour pénale internationale, adoptée à l'issue du colloque, a réaffirmé l'importance de renforcer la Cour et encouragé les États parties à coopérer avec elle ;

b) La conférence sur la protection et la prise en charge des victimes de la traite pratiquée du Nigéria vers l'Europe, organisée en coopération avec l'ONUDC et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, qui a réuni des organisations non gouvernementales africaines et européennes travaillant dans le

domaine de la protection des victimes de la traite de personnes et/ou du trafic de migrants pour faciliter l'échange d'informations et instaurer une confiance mutuelle en vue de renforcer les mécanismes de protection et d'assistance dans les pays d'origine et de destination ;

c) La conférence sur la criminalité transnationale organisée touchant l'Afrique de l'Ouest et l'Europe, organisée en collaboration avec l'ONUDC et l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust), à laquelle les participantes et participants ont fait le point sur les différentes formes de criminalité transnationale organisée qui touchent certains pays d'Afrique de l'Ouest et d'Europe et partagé leur expérience de l'investigation et de la poursuite de groupes criminels organisés opérant en Afrique de l'Ouest et en Europe ;

d) Le projet intitulé « Ethica : la voie vers un code de déontologie commun aux juges pénaux internationaux », qui vise à définir les règles déontologiques applicables aux juges pénaux internationaux sur la base d'affaires concrètes survenues ou susceptibles de survenir devant les juridictions pénales internationales. En 2023, dans le cadre de ce projet, il a été organisé deux séminaires et une manifestation publique, et publié un ensemble de principes et de directives pour les juges des juridictions pénales internationales ;

e) Une réunion tenue à New York à l'occasion de la vingt-deuxième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, à laquelle le projet de plateforme régionale de formation au traitement des atrocités criminelles (REACT) a été présenté aux Missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies. REACT est un projet pilote qui vise à combler, s'agissant de l'investigation et de la poursuite des crimes internationaux les plus graves, les lacunes que présente, à l'échelon régional, la communauté internationale pour ce qui est de fournir aux États africains et asiatiques une assistance technique complète et durable et de renforcer leurs capacités ;

f) Une conférence régionale sur le renforcement de la coopération judiciaire dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord dans le cadre d'une approche intégrée de l'investigation et de la poursuite du blanchiment d'argent, organisée conjointement au Maroc avec le Mécanisme mondial de l'Union européenne pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et à laquelle ont assisté 102 personnes, aussi bien intervenantes que participantes. La conférence était axée sur la lutte contre le blanchiment d'argent, en particulier sur le thème du recouvrement du produit du crime et de la coopération internationale dans ce domaine ;

g) La conférence finale sur l'approche juridique des difficultés rencontrées pour recueillir des preuves dans les poursuites pour blanchiment d'argent et les procédures de confiscation, organisée conjointement avec le Mécanisme mondial de l'Union européenne pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et à laquelle a été lancé le rapport final du projet d'évaluation de la portée et de l'efficacité d'approches juridiques novatrices d'investigation du blanchiment d'argent et du recouvrement d'avoirs, mené sur deux ans. Ce rapport contient des recommandations d'experts quant à la manière d'utiliser des innovations juridiques pour résoudre les difficultés liées à la charge de la preuve en matière de blanchiment d'argent et de confiscation, ainsi qu'un vaste catalogue de mécanismes juridiques.

H. Université arabe Nayef des sciences de la sécurité

16. L'Université arabe Nayef des sciences de la sécurité a été fondée en 1978. Sis à Riyad, cet établissement d'enseignement, unique dans le monde arabe, est spécialisé dans les hautes études sur les questions de sécurité. Il délivre des diplômes universitaires au-delà de la licence (masters et doctorats). L'Université propose aussi d'autres formations et programmes diplômants sur diverses questions relatives à la sécurité. Elle organise des conférences, des séminaires et des expositions sur des

thèmes liés à la sécurité pour sensibiliser à ces questions et accroître les compétences et les connaissances de ceux qui travaillent dans le secteur de la sécurité¹.

I. National Institute of Justice du Ministère de la justice des États-Unis d'Amérique

17. Le National Institute of Justice est l'organisme du Ministère de la justice des États-Unis d'Amérique chargé de la recherche, du développement et de l'évaluation. Il a pour mission de mieux faire connaître et comprendre les questions de criminalité et de justice grâce à la science. L'Institut aide, par des connaissances et des outils objectifs et indépendants, les communautés de la justice pénale et de la justice pour mineurs à prendre des décisions pour réduire la criminalité et faire progresser la justice. Il est dirigé par un directeur nommé par le Président et dispose de deux bureaux scientifiques : le Bureau de la recherche, de l'évaluation, de la criminalistique et de la technologie et le Bureau des sciences d'investigation et de criminalistique. Le processus de recherche-développement de l'Institut aide à faire en sorte que les projets de recherche financés soient utiles à la justice pénale et produisent des résultats valables et exploitables. Il consiste généralement à recenser les besoins, à élaborer un programme de recherche, à mettre en œuvre cette recherche, et à en évaluer et diffuser les résultats. La plupart des recherches que soutient l'Institut sont externalisées à des expertes et experts issus de disciplines très diverses. Chaque année, l'Institut sollicite des propositions de recherche au moyen d'une mise en concurrence. Les propositions sont examinées par des comités de pairs indépendants composés de chercheurs et chercheuses et de praticiennes et praticiens. Une fois que ceux-ci ont achevé leur tâche, les scientifiques de l'Institut présentent les propositions au directeur ou à la directrice, qui prend les décisions finales d'attribution.

18. En 2023, l'Institut a publié 30 appels à propositions et passé plus de 135 marchés pour un montant total de 91,8 millions de dollars. Les projets visent l'échelon national ; toutefois, nombre d'entre eux portent sur des questions qui intéressent largement la communauté internationale. Ainsi, en 2023, l'Institut a soutenu des propositions de recherches concernant la radicalisation et l'extrémisme violent, la traite de personnes, le maintien de l'ordre, la violence avec arme à feu et les fusillades de masse, la violence faite aux femmes, l'administration de la justice, l'interprétation des preuves matérielles dans les laboratoires de criminalistique et la justice pour mineurs.

19. Les produits de ces recherches sont diffusés par plusieurs canaux afin : a) de fournir aux décideurs et aux praticiennes et praticiens les meilleurs éléments disponibles pour prendre des décisions ; et b) de créer des connaissances qui font progresser à la fois la science et la pratique. L'Institut diffuse les résultats de ses recherches de plusieurs manières, y compris par des rapports écrits, via les médias sociaux et au moyen de webinaires. En 2023, il a diffusé des résultats de recherche à travers 473 résumés, 17 vidéos, 11 webinaires, 14 podcasts, 35 articles, 13 rapports et 9 notes de recherche. En outre, il a organisé, sur trois jours et en présentiel, une conférence nationale de recherche. Autour du thème de la conférence, intitulée « Des preuves à l'action », les chercheurs et chercheuses, les praticiennes et praticiens et les parties concernées ont été exposés à un large éventail de sujets relatifs à la justice pénale. Pour de plus amples informations sur l'Institut, voir www.nij.ojp.gov.

J. Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire

20. Pendant la période considérée, l'Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire a poursuivi le travail intensif qu'il mène, dans le cadre de ses programmes internationaux et de ses services consultatifs d'experts, pour

¹ De plus amples informations sont disponibles à l'adresse <http://nauss.edu.sa>.

garantir le respect des droits humains dans le domaine de la prévention de la criminalité et de la justice pénale. Exemples :

a) Coopération avec l'Académie de justice d'Arménie pour former des juges au droit à un procès équitable et les procureurs et enquêteurs aux affaires de torture, ainsi que pour aider le Bureau du défenseur des droits humains d'Arménie à élaborer des systèmes et des procédures de surveillance des lieux de détention, et à définir des formations pour les services pénitentiaires et ceux de probation ;

b) Au Kenya, appui à l'examen de la conformité de la législation nationale avec les normes internationales et les bonnes pratiques à suivre en matière de services pénitentiaires, et formation des agents pénitentiaires et de ceux de probation aux droits humains ;

c) Coopération avec la Communauté de l'Afrique de l'Est pour dispenser aux services pénitentiaires de ses États membres une formation conjointe aux droits humains, ainsi qu'avec le Forum africain pour le contrôle civil du maintien de l'ordre et l'Eastern Africa Police Chiefs Cooperation Organization aux fins de l'application des Normes communes de maintien de l'ordre en Afrique de l'Est ;

d) Au Zimbabwe, coopération avec les services pénitentiaires pour dispenser une formation aux méthodes d'inspection interne et créer un département chargé de veiller au respect des normes internationales relatives aux droits humains. En outre, l'Institut s'est associé à des facultés de droit pour élaborer des programmes d'enseignement clinique du droit, contribuant ainsi à améliorer l'accès à la justice grâce à la création de centres de consultations juridiques universitaires, et a aidé à renforcer l'aptitude de la Commission zimbabwéenne des droits humains, de la Commission zimbabwéenne des questions de genre et de la Commission zimbabwéenne de lutte contre la corruption à traiter le lien qui existe entre la corruption et les droits humains, ainsi qu'à renforcer la coopération entre ces commissions ;

e) Coopération avec le Great Britain-China Centre et l'Université chinoise de sciences politiques et de droit aux fins d'un projet relatif à la détention provisoire en Chine, y compris par l'élaboration de directives concernant les normes internationales et une visite d'étude au Danemark et en Suède pour les juristes et universitaires concernés.

K. Centre international pour la prévention de la criminalité

21. En 2023, le Centre international pour la prévention de la criminalité a :

a) Participé au Sommet mondial de la police 2023, tenu à Doubaï (Émirats arabes unis) en mars, présentant son modèle de laboratoire de sécurité urbaine et la mise en œuvre réussie de ce modèle à Montréal (Canada) depuis 2020, et expliquant comment ce modèle de gouvernance permet une meilleure collaboration avec les forces de police et répond à la nécessité de prévenir l'insécurité parmi les citoyens ;

b) Participé, en juin, au vingt-huitième Congrès allemand de prévention, tenu à Mannheim (Allemagne), qui portait sur la gestion et la prévention des crises. L'équipe du Centre a présenté un webinaire sur la glorification des armes à feu sur les médias sociaux et les pratiques de prévention ciblant principalement, mais pas exclusivement, les communautés établies au Canada ;

c) Organisé sa première université d'été, à Montréal, sur le thème « La sécurité urbaine en action : construire les villes sûres de demain ». Les objectifs étaient de promouvoir une prévention de la criminalité en rapport avec la mobilité urbaine, d'appuyer une gestion compétente de la sécurité urbaine et de partager les recommandations du Centre et d'experts invités ;

- d) Publié les rapports suivants :
 - i) Un rapport sur les travaux de la septième conférence internationale du Centre, tenue à Paris en 2022, sur le thème « La sécurité dans la mobilité », y compris la teneur des séances plénières et des ateliers, les principales questions abordées et les conclusions émises ;
 - ii) Un rapport d'analyse des incidents criminels impliquant l'utilisation d'armes à feu dans la région du Grand Montréal ;
 - iii) Un rapport sur la violence commise et subie par les jeunes du Grand Montréal ;
 - iv) Un audit local de sécurité concernant les filles, les femmes et les personnes âgées pour un arrondissement de Montréal.

L. Institut d'études de sécurité

22. L'Institut d'études de sécurité est un organisme indépendant à but non lucratif qui a pour objet de renforcer la sécurité des personnes en Afrique. Il possède des bureaux à Pretoria, à Addis-Abeba, à Dakar et à Nairobi, et son personnel travaille sur tout le continent².

23. En 2023, les thèmes abordés par l'Institut ont été la justice, la prévention de la violence, le maintien de l'ordre, la criminalité transnationale et organisée, le commerce illicite, l'extrémisme violent et le terrorisme.

24. En 2023, l'Institut a mené d'importantes activités dans les cinq domaines suivants :

- a) Accès à la justice :
 - i) Poursuite du soutien technique accordé à la National Prosecuting Authority d'Afrique du Sud pour, en améliorant ses capacités stratégiques, administratives et de communication, renforcer le soutien qu'elle apporte à ceux qui ont besoin de ses services ;
 - ii) Soutien accordé à la National Prosecuting Authority pour l'aider à élaborer et à rédiger le règlement ministériel concernant la création d'un Bureau de la déontologie et de la responsabilité, et à estimer les coûts y afférents. Le règlement a été publié au Journal officiel par le Ministre, et le Bureau devrait être mis en place dans le courant de 2024 ;
 - iii) Soutien accordé à la National Prosecuting Authority pour l'aider à améliorer, par la mise en place de 21 bureaux locaux de poursuites, la prestation de services de sécurité publique ;
 - iv) Offre, au Ministère éthiopien de la justice, de conseils sur les possibilités de créer une unité d'enquête indépendante pour combattre la criminalité organisée ;
- b) Prévention de la criminalité et de la violence :
 - i) Conclusion d'un partenariat avec les services de police sud-africains pour renforcer une pratique fondée sur des données probantes ;
 - ii) Coordination du Forum sur la prévention de la violence et collaboration avec la société civile et le Gouvernement sud-africain aux fins de l'élaboration d'approches inclusives de la prévention de la violence ;

² Pour de plus amples informations, voir www.issafrica.org (site Web principal de l'Institut), <https://futures.issafrica.org>, www.issafrica.org/crimehub et <https://enactafrica.org>.

- iii) Conduite et soutien d'activités destinées à prévenir et à atténuer la xénophobie, y compris par la recherche de points d'entrée pour un dialogue inclusif au sein des communautés ;
- iv) Examen de la politique suivie par l'Afrique de l'Ouest en matière de drogues, en partenariat avec le Réseau épidémiologique ouest-africain sur la consommation de drogues ;
- c) Prévention et répression du terrorisme et de l'extrémisme violent :
 - i) Contribution aux stratégies de lutte contre l'extrémisme violent au Mozambique, en Afrique de l'Ouest et au Sahel ;
 - ii) Recours à des analyses et à des réunions stratégiques sur la gestion des sorties de groupes extrémistes violents dans le bassin du lac Tchad en vue d'en communiquer les résultats à l'ONU et à d'autres acteurs essentiels ;
 - iii) Contribution, par l'analyse des médias, à une compréhension plus nuancée de l'implication de femmes dans des groupes extrémistes violents. Cette analyse s'appuie sur des années de recherches menées par l'Institut en Afrique de l'Ouest, au Sahel et dans le bassin du lac Tchad ;
 - iv) Sensibilisation des décisionnaires béninois aux liens qui existent entre l'extrémisme violent et la pratique d'activités illicites ;
 - v) Sensibilisation des décisionnaires et des praticiennes et praticiens de Côte d'Ivoire à la menace que fait peser l'extrémisme violent sur le pays ;
- d) Lutte contre la corruption :
 - i) Apport d'un soutien technique et scientifique au Conseil consultatif national anticorruption d'Afrique du Sud, créé par le Président du pays en septembre 2022. Cette action s'est inscrite dans le cadre des travaux menés par l'Institut pour améliorer les politiques et les pratiques de lutte contre la corruption en Afrique du Sud ;
 - ii) Contribution à la conception de nouvelles approches de la lutte contre la corruption dans le cadre des travaux du Global Future Council on the Future of Good Governance du Forum économique mondial ;
- e) Amélioration de la justice pénale et du maintien de l'ordre :
 - i) Collaboration avec les services de police sud-africains aux fins de l'analyse des statistiques du pays relatives à la criminalité et d'un nouveau projet de recours à des données factuelles dans le travail de la police ;
 - ii) Conclusion d'un partenariat avec le Département de la sécurité publique de la province du Cap-Occidental, en Afrique du Sud, dans le but de cartographier et d'analyser les données relatives à la criminalité, notamment aux fusillades de masse dans la province ;
 - iii) Conclusion d'un partenariat avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'Initiative mondiale de lutte contre la criminalité transnationale organisée dans le but de mieux connaître la criminalité organisée en Afrique et de renforcer l'action menée contre elle ;
 - iv) Apport d'un soutien technique aux secrétariats des organisations régionales de chefs de police, notamment à l'Organisation de coopération des chefs de police d'Afrique de l'Est et au Comité des chefs de police d'Afrique centrale, l'accent portant sur la criminalité organisée.

M. Institut coréen de criminologie et de justice

25. Créé en 1989, l'Institut coréen de criminologie et de justice s'efforce d'atteindre ses principaux objectifs, à savoir mener des recherches complètes et systématiques

sur les questions de justice pénale et de politique juridique, faciliter la recherche en collaboration avec des institutions nationales et étrangères, ainsi qu'entretenir des réseaux internationaux dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. En 2023, l'Institut a principalement :

a) Participé à la trente-deuxième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. S'adressant à la plénière lors d'une discussion thématique, le président de l'Institut, Tae-hoon Ha, a évoqué l'importance de la justice réparatrice et décrit l'action menée par le Gouvernement de la République de Corée pour mettre en place des politiques de justice pénale axées sur les victimes. Jea Hyen Soung, qui dirige la Division des affaires internationales de l'Institut, a évoqué la justice réparatrice pour délinquants juvéniles lors de l'atelier organisé par les instituts du réseau du programme pendant la session ;

b) Signé des protocoles d'accord pour promouvoir la coopération universitaire et technique dans de nombreux domaines, y compris la recherche, la formation et l'assistance technique, avec les institutions suivantes :

- i) Faculté de droit de l'Université de Münster (Allemagne), le 10 juillet ;
- ii) Illinois State University (États-Unis), le 15 novembre ;
- iii) John Jay College of Criminal Justice de la City University of New York (États-Unis), le 15 novembre ;
- iv) Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine, le 14 décembre ;

c) Organisé les six réunions de groupes d'experts suivantes :

- i) Une réunion sur le thème de la psychologie et du bien-être dans les systèmes de justice pénale de la République de Corée et du Japon, avec l'Université Ritsumeikan (Japon), le 28 mars ;
- ii) Une réunion sur le thème des drogues illicites en République de Corée et aux États-Unis, le 12 avril ;
- iii) Une réunion au Centre for Global City Policing de l'University College London, le 17 avril ;
- iv) Une réunion sur le thème « Psychologie humaine et neurosciences, droits et responsabilités juridiques », avec l'Association internationale de philosophie du droit et de philosophie sociale, le 7 juin ;
- v) « Abus sexuels en ligne par l'image : phénomène, catégorisation, prévention et application », avec les Universités de Londres et de Séoul, le 29 juin ;
- vi) Une réunion sur le thème de la prévention de la traite d'êtres humains, avec l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance affilié à l'Organisation des Nations Unies, le 14 décembre.

d) Accueilli des visites d'études de plusieurs institutions : Commission permanente des lois, de la justice et des affaires policières du Sénat de Thaïlande, le 10 mai ; Centre national de recherche sur la criminalité, Service de la Police nationale et Bureau du Procureur général du Kenya, le 20 juin ; Bureau du Procureur général de Thaïlande, le 21 septembre ; et Ministère de l'intérieur de l'Ouzbékistan, du 7 au 9 novembre ;

e) Organisé, le 13 décembre, le dixième Forum international sur le thème « Justice pénale et politique juridique de lutte contre la criminalité transnationale organisée ». Les séances thématiques ont porté sur cinq grands types de criminalité transnationale organisée : la criminalité liée aux drogues, la traite d'êtres humains et le trafic de migrants, la cybercriminalité, le blanchiment d'argent et le terrorisme. Parmi les principaux orateurs et oratrices figuraient Rick Brown, Directeur adjoint de l'Institut australien de criminologie ; Natalia Ollus, Directrice de l'Institut européen

pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance affilié à l'Organisation des Nations Unies ; Douglas Durán Chavarría, Directeur de l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine ; Peter German, Président du Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale ; et Phiset Sa-ardyen, Directeur exécutif de l'Institut thaïlandais pour la justice.

N. Institut de Bâle sur la gouvernance

26. L'Institut de Bâle sur la gouvernance a réalisé, en 2023, d'importantes avancées dans sa mission de lutte contre la corruption et d'amélioration de la qualité de la gouvernance dans le monde.

27. De nouveaux accords de coopération conclus en Bulgarie, en Zambie et au Zimbabwe ont permis à l'Institut d'étendre le travail de l'International Centre for Asset Recovery (ICAR) à environ 38 organismes partenaires dans 20 pays. Les activités d'assistance technique et de conseil stratégique en matière de recouvrement d'avoirs se sont concentrées sur les méthodes non traditionnelles de confiscation d'avoirs. Par exemple, des expertes et experts de l'ICAR ont aidé à élaborer une loi sur la confiscation sans condamnation au Mozambique et célébré la restitution au Pérou, par la Suisse, de 8,5 millions de dollars d'avoirs dans une affaire de confiscation sans condamnation qui fait jurisprudence.

28. À la septième Conférence mondiale sur le financement du crime et les cryptomonnaies, que l'Institut a organisée conjointement avec l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol), il a été conclu qu'il fallait que toutes les parties prenantes intensifient et coordonnent l'action qu'elles mènent pour prévenir l'utilisation abusive des cryptomonnaies à des fins de criminalité financière.

29. S'appuyant sur le soutien déjà apporté à ses partenaires ukrainiens, l'Institut a signé avec le Ministère de l'infrastructure un accord de coopération qui porte sur l'assistance technique en matière de lutte contre la corruption et de transparence.

30. Le nombre de personnes qui suivent les cours d'apprentissage en ligne gratuits de l'Institut sur Basel LEARN (learn.baselgovernance.org) a augmenté de 60 % pour atteindre près de 40 000. Les spécialistes de l'apprentissage en ligne de l'Institut ont aidé des organismes partenaires en Indonésie et au Kosovo³ à intégrer les cours en ligne dans leurs programmes de développement professionnel et leurs plateformes d'apprentissage.

31. La douzième édition publique de l'Indice de Bâle sur le blanchiment de capitaux⁴, qui a suscité des inquiétudes quant à l'adéquation de l'action menée dans le monde pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, a été largement relayée par les médias internationaux.

32. Les forums d'action collective contre la corruption organisés par l'Institut en Afrique australe et dans la région Asie-Pacifique ont réuni des représentantes et représentants des pouvoirs publics, du secteur privé et de la société civile pour étudier les moyens collectifs de lutter contre la corruption⁵. Dans le cadre du Conseil d'action pour l'environnement, la société et la gouvernance dans les entreprises, les spécialistes du secteur privé de l'Institut ont contribué à faire de l'action collective contre la corruption l'une des priorités du forum de dialogue Business 20 India.

33. L'Institut a poursuivi le développement de son programme Green Corruption ; ses spécialistes en enquêtes financières et en recouvrement d'avoirs ont conseillé les Gouvernements bolivien, malawien, malgache, ougandais et péruvien sur la manière

³ Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

⁴ Voir <https://index.baselgovernance.org>.

⁵ Voir <https://collective-action.com>.

de « suivre l'argent » dans les affaires de criminalité environnementale et de corruption. Dans le cadre d'un projet de recherche multipays sur la corruption et l'environnement, on a utilisé des études de cas pour étudier la corruption dans la gestion des forêts en Ukraine et dans l'industrie mondiale des déchets.

34. Le Forum des praticiens de la lutte contre la corruption environnementale⁶, lancé à la fin de 2022 en coopération avec le Fonds mondial pour la nature, Transparency International et le réseau de surveillance du commerce des espèces sauvages TRAFFIC, rassemble aujourd'hui quelque 600 praticiennes et praticiens de la lutte contre la corruption et de la conservation dans le cadre de groupes de travail et de réunions plénières.

35. S'appuyant sur l'étude d'approches comportementales de prévention de la corruption, l'équipe de gouvernance publique de l'Institut a publié un guide sur la façon de communiquer de manière stratégique pour « inciter » les gens à ne pas adopter des comportements de corruption. L'équipe dirige la contribution de l'Institut à un nouveau et important projet de recherche financé par l'Union européenne et intitulé « Fight against Large-scale Corruption and Organised Crime Networks (FALCON) » (Lutte contre la corruption à grande échelle et les réseaux de criminalité organisée).

36. Dans le cadre d'un programme pluriannuel de gestion des finances publiques, le Bureau de l'Institut pour l'Amérique latine, au Pérou, a aidé les autorités régionales et municipales à mettre en place, pour améliorer les contrôles internes et la perception des impôts, des moyens innovants tels que l'utilisation de rappels WhatsApp étayés par la science du comportement.

O. College for Criminal Law Science

37. En 2023, le College for Criminal Law Science, basé à Beijing, a :

a) Participé, le 24 mai, à la réunion de coordination de printemps du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, tenue à Vienne ;

b) Participé, du 14 au 16 juin, à la quatorzième réunion du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption ;

c) Participé, du 3 au 10 septembre, au quarantième Colloque international sur la criminalité économique, tenu à Cambridge (Royaume-Uni) ;

d) Organisé, du 11 au 12 novembre, le septième Colloque international sur le rapatriement des fugitifs accusés de corruption, le recouvrement d'avoirs et le refus d'accorder un refuge. Plus de 100 chercheurs et chercheuses, expertes et experts, juristes et membres du personnel judiciaire nationaux et étrangers ont participé à la conférence en présentiel ou en ligne ;

e) Participé, du 11 au 15 décembre, à la dixième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption à Atlanta (États-Unis), et organisé une manifestation parallèle intitulée « Denying safe haven: international cooperation against corruption » (Refuser tout refuge : la coopération internationale contre la corruption).

P. Institut thaïlandais pour la justice

38. L'Institut thaïlandais pour la justice s'attache à promouvoir les règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale en Asie du Sud-Est, encourageant les partenariats intersectoriels pour renforcer l'état de droit et la justice.

⁶ Voir <https://environmental-corruption.org>.

39. La promotion des Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok) reste un objectif central. L'Institut continue de renforcer les capacités du personnel pénitentiaire et de collaborer avec le secteur privé pour concevoir des modèles d'activité qui favorisent la réinsertion sociale. Pour évaluer les progrès et mobiliser des ressources afin de combler les lacunes recensées dans l'application de ces Règles, l'Institut, en partenariat avec l'ONUDD, a organisé une série de réunions intitulées « Réunions consultatives régionales de promotion de l'application des Règles de Bangkok ». Cette série de réunions, qui doivent se tenir dans cinq régions du monde, devait débiter à Bangkok en février 2024.

40. L'Institut a, de mars à août 2023, conduit, en partenariat avec l'ONUDD, le deuxième Programme exécutif de mise en œuvre des règles et normes internationales de prévention du crime et de justice pénale, formation interactive destinée à inciter, en modifiant leur l'état d'esprit, les décideurs et les praticiens nationaux à mieux respecter ces règles et normes. S'appuyant sur ce programme, l'Institut lancera, en juin 2024, sa formation à la prévention du crime et à la justice pénale pour l'Asie du Sud-Est, qui s'adressera aux décideurs du système judiciaire de toute la région de l'ASEAN.

41. Pour répondre aux besoins nationaux et régionaux, l'Institut propose une assistance technique dans divers domaines :

a) L'Institut conseille la Thaïlande pour ses réformes liées à l'état de droit et s'associe au World Justice Project pour sensibiliser l'opinion et favoriser le dialogue. Dans ce contexte, il a organisé deux importantes manifestations, l'une intitulée « ASEAN justice innovation », en août, et l'autre intitulée « Investing in the rule of law for a better future », en janvier 2024 ;

b) Il a aidé l'administration pénitentiaire thaïlandaise à lancer, pour la réinsertion sociale des détenus avant leur libération, un programme pilote qui met l'accent sur la santé mentale, l'éducation financière et l'orientation professionnelle ;

c) Il a organisé, avec la Cour de justice de Thaïlande et le Programme des Nations Unies pour le développement, en février et mars, un atelier de huit semaines destiné à améliorer l'accessibilité et l'efficacité du système judiciaire ;

d) Il a aidé le Bureau du Procureur général de Thaïlande à transformer son bureau de la province de Phuket en un environnement adapté aux enfants. Dans le cadre de ce projet pilote, on a reconfiguré les salles d'interrogatoire et les espaces publics pour faire en sorte qu'ils soient accueillants et tiennent compte des besoins des enfants ;

e) Il a coorganisé, en collaboration avec le Ministère japonais de la justice, à la Réunion spéciale des ministres de la justice de l'ASEAN et du Japon, en juillet, un forum de la jeunesse auquel ont assisté 70 jeunes d'États membres de l'ASEAN et du Japon.

42. Pour cultiver une culture de la légalité, l'Institut renforce les collaborations intersectorielles et encourage la participation de la collectivité. En partenariat avec l'Association des journalistes thaïlandais, il a tenu des sessions de formation des médias à la justice réparatrice en avril 2023 et à la réduction des risques liés à la consommation de drogues en janvier 2024. Avec sa plateforme « État de droit et développement », l'Institut continue de collaborer avec le secteur privé et la société civile, encourageant à adopter des solutions innovantes pour relever les défis de la justice. Le Common Ground de l'Institut, zone située dans les nouveaux locaux, sert d'espace public d'apprentissage, proposant des séminaires, des manifestations et des expositions axés sur la justice et l'état de droit.

IV. Activités du Conseil consultatif scientifique et professionnel international

43. En 2023, le Conseil consultatif scientifique et professionnel international a continué de concevoir des projets de recherche scientifique qui doivent servir de base à l'élaboration de politiques et de mesures, proposant des séminaires, des conférences et des formations. En outre, le Conseil a exprimé son intention de codiriger, avec le Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale et l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient, l'atelier des instituts du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale qui se tiendra en 2024 pendant la trente-troisième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

44. En 2023, le Conseil a :

a) Organisé, en coopération avec l'Université de Milan (Italie), une formation d'un an à la justice pénale internationale. Cette formation s'adressait aux praticiennes et praticiens du droit afin d'améliorer leur connaissance du système de droit pénal international. Le Conseil a organisé, pour la lancer, une conférence nationale sur la justice pénale internationale du point de vue italien, et, pour la clore, une autre intitulée « La question ouverte de la justice pénale internationale du point de vue national ». Pendant la formation, le Conseil a organisé des visites au Parquet européen à Luxembourg et à la Cour pénale internationale. La deuxième édition se tiendra en 2024 ;

b) Achevé, en mars, le projet de recherche intitulé « Les 20 ans du système italien de responsabilité des entreprises : éléments empiriques et propositions de réforme ». Ce projet a associé le Ministère de la justice italien, certains des principaux acteurs italiens et des membres du corps judiciaire et du monde universitaire. Il a adopté un modèle d'analyse innovant de la responsabilité pénale des entreprises en renforçant le rôle des données empiriques conformément à la Déclaration de Kyoto, dans laquelle les États Membres se sont engagés à renforcer les stratégies de prévention de la criminalité fondées sur des données probantes grâce à la collecte et à l'analyse de données. Le Conseil a lancé un site Web pour promouvoir la méthodologie adoptée et publier des nouvelles et des avis sur les tendances les plus récentes observées en matière de responsabilité pénale des entreprises⁷. Les résultats du projet ont été publiés dans un livre lancé à Milan le 15 mai⁸ lors d'une conférence nationale organisée en coopération avec l'Università Cattolica del Sacro Cuore de Milan ;

c) Poursuivi ses activités de partenaire promoteur de la chaire d'intégrité des entreprises et de prévention de la criminalité sur le marché de l'art et des antiquités de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), dont est titulaire le Directeur du Conseil, le professeur Stefano Manacorda, de l'Université de Campanie. En collaboration avec la chaire, le Conseil a organisé les manifestations suivantes : la conférence internationale intitulée « Prévenir et réparer les méfaits du marché de l'art : quels outils juridiques ? », tenue à Milan le 6 juillet ; et les séminaires intitulés « Le rôle des codes de conduite pour la prévention des malversations sur le marché de l'art et des antiquités : une première étude » et « La jurisprudence pénale italienne en matière de biens culturels : tendances récentes », tenus respectivement les 21 et 29 novembre à Santa Maria Capua Vetere.

⁷ Disponible à l'adresse www.compliancehub.it.

⁸ Publié dans le cadre du projet « I vent'anni del d.lgs. n.231/2011 : evidenze empiriche e prospettive di riforma », sous le même titre, publié par il Mulino, 2023.